

# BPJEPS

## Activités aquatiques et de la natation

réservé aux titulaires du BF2 FFN

### Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Activités aquatiques et de la natation

#### Le métier

Le titulaire du BPJEPS Activités aquatiques et de la natation confère à son titulaire les compétences relatives à ...

- animer des activités de découverte, d'initiation, de perfectionnement jusqu'à un premier niveau de compétition, auprès de tous publics, y compris scolaires
- participer à l'organisation et à la gestion de son activité
- participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités
- participer à l'entretien et à la maintenance des matériels
- enseigner la natation dans le cadre scolaire et en leçon particulière
- surveiller les baignades

Ce diplôme confère le titre de Maître Nageur Sauveteur (MNS) à son titulaire.

#### Où exerce-t-il ?

- dans des associations sportives affiliées à la Fédération Française de natation ou à d'autres Fédérations
- dans des structures privées
- dans les collectivités territoriales

Formation mise en place  
sous réserve d'habilitation

#### Conditions d'accès à la formation

- être âgé de 18 ans le jour de la validation des tests exigés préalables à l'entrée en formation
- être titulaire du PSE1
- être en possession d'un certificat médical le déclarant apte à la pratique des activités aquatiques
- satisfaire aux tests techniques dans la limite des places ouvertes à la formation et justifier de l'attestation de réussite aux exigences préalables à l'entrée en formation
- être titulaire du BF2 FFN et du BNSSA

#### Contenu des Exigences Préalables / des épreuves de sélection

- TEP : épreuve pratique 800m nage libre à réaliser en moins de 15 min
- Contenu des épreuves de sélection :
 

Epreuve orale : entretien de motivation et projet personnel	Epreuve pratique : 200m 4 nages chronométrée
Epreuve écrite : thème général sur le sport	Positionnement : pratique et entretien

#### Contenu de la formation

##### 2 UC transversales

**UC1 et UC2** : communication, projet, connaissances des publics et fonctionnement des structures

##### 2UC spécifiques

**UC3** : conduire une action éducative dans les activités aquatiques et de la natation

**UC4** : les différentes techniques des activités aquatiques et de la natation / encadrer en toute sécurité les activités aquatiques

La détention BF2 FFN dispense les futurs stagiaires des exigences préalables à la mise en situation pédagogique (EPMSP) et des UC 1, 2 et 3 de la formation mais le cursus propose des heures en UC3 (pédagogie scolaire et animation).

Entre chaque séquence de formation, le stagiaire est en situation pédagogique. Il a obligation d'avoir une structure aquatique d'accueil.





## Certification

Délivrée par le ministère chargé des sports  
Diplôme professionnel de niveau IV

## Calendrier de la formation

	Inscription avant le	Epreuves de sélection	Positionnement	Début de la formation	Fin de la formation	Effectif	Evaluation	Durée totale	Durée en centre
Session 1	07.08.17	07.09.17	08.09.17	28.09.17	05.12.17	12	certification	216h	118 h



## Coût de la formation - tarif révisable au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Frais d'inscription aux épreuves de sélection 50.00 euros

Frais forfaitaires de positionnement (6h) 54.00 euros

Frais pédagogiques : 1 008.00 euros

Possibilités d'hébergement et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle dispensée au CREPS.



## Financer sa formation

Dans le cadre des aides à la formation professionnelle, il existe selon le statut du candidat, de nombreux dispositifs de prise en charge financière totale ou partielle des frais pédagogiques, les frais de restauration et d'hébergement restant à la charge du stagiaire ou de l'employeur.

### Où s'adresser ?

Site Internet : [www.formationsportauvergne.com](http://www.formationsportauvergne.com)

- **Jeunes de 18 à 26 ans** : Missions locales
- **Salariés** : Service du personnel de l'entreprise, Organisations professionnelles, Fonds d'assurance formation
- **Demands d'emploi** : Pôle emploi  
*A noter : pour les résidents en région Auvergne Rhône-Alpes, possibilité d'aide accordée par le Conseil régional dans le cadre d'un marché collectif*
- **Licenciés d'un club** : Directions départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne, Association sportive du demandeur



## VAE - Validation des Acquis de l'expérience

La VAE est un acte officiel par lequel un jury comportant au moins un quart de professionnels - pour moitié employeurs, pour moitié salariés - valide les compétences acquises par l'expérience et délivre tout ou partie d'un diplôme.  
Se renseigner à la DDJSCS de votre lieu de résidence sur la procédure à suivre.

## S'informer, s'inscrire

Le dossier d'information et la fiche d'inscription sont à télécharger sur le site Internet du CREPS VICHY AUVERGNE.

Le dossier d'inscription sera adressé au CREPS Vichy - Auvergne :  
2 route de Charmeil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex  
Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07

accompagné de tous les documents demandés **au plus tard le jour de la clôture des inscriptions**. En cas de difficultés, contactez l'établissement au 04 70 59 85 60. L'inscription sera enregistrée au CREPS, dès réception du dossier complet.

Pour entrer en formation, le candidat devra justifier :

- d'une affiliation à un régime de protection sociale
- d'une assurance en responsabilité civile

**Responsable pédagogique**

**Thierry LEFAURE** - Tél. 04 70 59 52 82

E-mail : [thierry.lefaure@creps-vichy.sports.gouv.fr](mailto:thierry.lefaure@creps-vichy.sports.gouv.fr)



## CREPS Vichy - Auvergne

2 route de Charmeil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex  
Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07

E-mail : [direction@creps-vichy.sports.gouv.fr](mailto:direction@creps-vichy.sports.gouv.fr) Internet : [www.creps-vichy.sports.gouv.fr](http://www.creps-vichy.sports.gouv.fr)